

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 septembre 2012

## TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 378 (Rect)

présenté par  
M. Krabal et M. Giraud

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« principale, »,

insérer les mots :

« de la surface du logement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'évolution de la vie ne va pas de pair avec le réaménagement du logement. Par exemple, le départ des enfants du foyer fait diminuer la taille du ménage mais ne s'accompagne pas forcément de la diminution proportionnelle de la consommation d'énergie car la surface du logement demeure bien souvent la même.